POUR UN SECOND MANDAT À LA MAGISTRATURE SUPRÊME

LA TARIQA TIDJANIA APPORTE SON SOUTIEN AU PRÉSIDENT TEBBOUNE

Page 3

JO 2024 DE PARIS

LE CIO INVITE LE PRÉSIDENT TEBBOUNE

Page 3

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 5059 | Jeudi 18 juillet 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

AADL – SIDI ABDALLAH

GRANDE OPÉRATION DE DISTRIBUTION DES CLÉS

Page 2

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

PLUSIEURS SECTEURS EXAMINÉS

Page 2

LE DÉLAI DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE EXPIRE AUJOURD'HUI

QUATRE PRINCIPAUX CANDIDATS EN LICE POUR LA PRÉSIDENTIELLE

Page 3

■ SOUTIEN AUX GROUPES TERRORISTES

16 ÉLÉMENTS INTERCEPTÉS PAR L'ANP

Page 16

■ VAGUE DE CHALEUR ET CONSOMMATION DE L'ÉLECTRICITÉ

IL ÉTAIT UNE FOIS LE DÉLESTAGE

Page 5

■ ÉPIDÉMIE DE LA FIÈVRE DU NIL OCCIDENTAL

LE DÉMENTI DE L'HÔPITAL IBN SINA D'ADRAR

Page 5

ABEF

Les crédits à l'économie ont dépassé les 13.000 milliards de DA en 2023

«*Les montants des crédits alloués à l'économie nationale par les banques de la place sont passés de 12.000 milliards de DA en 2022 à un peu plus de 13.000 milliards de DA en 2023*», a indiqué hier le délégué général de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF), Rachid Belaid. S'exprimant sur les ondes de la radio nationale, M. Belaid a expliqué cette évolution par «*une reprise de l'activité économique grâce aux encouragements mis en place par l'Etat pour soutenir l'investissement, lesquels rendent les projets présentés au niveau des banques plus rentables*.» Précisant que cette hausse est de l'ordre de 8% chez les banques publiques et de 12% au niveau des banques privées, le responsable a estimé que cette évolution n'est pas «négligeable» comparativement aux années précédentes. Il a, à cet effet, affirmé l'existence «de plus en plus de demandes de crédits à l'investissement au niveau des banques», soulignant que les demandes «*sont traitées sur la base de critères de faisabilité et rentabilité des projets, puis accompagnées jusqu'à la concrétisation de l'investissement*.» Évoquant les incitations à l'investissement instaurées par les pouvoirs publics, encourageant, ainsi, la hausse des demandes de crédits à l'investissement au niveau des banques, le responsable a cité, entres autres, les avantages fiscaux et parafiscaux, les avantages douaniers, ainsi que la bonification de taux d'intérêt, expliquant que «*ce soutien de l'Etat, par la diminution des charges, favorise le recours à l'investissement*.» S'agissant des principaux secteurs financés par les banques, il a cité notamment l'industrie de transformation, ainsi que les activités contenues dans les secteurs stratégiques, comme fixés par les pouvoirs publics, assurant que les banques de la place financent, sous plusieurs formes (crédits, leasing), les différentes étapes des projets, soit de la création jusqu'à l'exploitation.

45e ANNIVERSAIRE DU TRIOMPHE DE LA RÉVOLUTION SANDINISTE

Brahim Boughali représente le Président Tebboune

Le président de l'Assemblée Populaire Nationale (APN), Brahim Boughali prendra part, ce vendredi 19 juillet à Managua, capitale du Nicaragua, en tant que représentant du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, aux festivités du 45e anniversaire du triomphe de la révolution sandiniste, indique aujourd'hui un communiqué de l'Assemblée. «*Représentant le président de la République Abdelmadjid Tebboune, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale, Brahim Boughali, s'est envolé ce mercredi 17 juillet 2024 pour la capitale du Nicaragua, Managua, pour participer aux célébrations du 45e anniversaire du triomphe de la Révolution Sandiniste* », est-il mentionné. La même source précise que « *les célébrations auront lieu le 19 juillet à Managua en présence de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement invités et de leurs représentants*. »

R. N.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

L'exécution de la stratégie de sécurité routière examinée

Le Premier ministre Nadir Larbaoui, a présidé, hier, une réunion du Gouvernement.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Cette dernière a été consacrée à l'examen de deux projets de décrets exécutifs relatifs aux conditions et modalités d'élaboration et de mise en œuvre des programmes nationaux de prévention contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'aux modalités d'inscription et de radiation de la liste nationale des personnes et entités terroristes.

«*Deux avant-projets s'inscrivant dans le cadre de l'adaptation du système juridique national aux instruments et engagements internationaux en la matière, conformément aux engagements du président de la République*», précise un communiqué des services du Premier ministère. Dans le cadre des directives du Président de la République, le gouvernement a examiné les propositions sectorielles pour la réalisation de pôles urbains au niveau des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud afin de garantir un logement décent et d'améliorer et de diversifier l'offre de logement. Le gouvernement a également entendu une présentation sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité routière, avec la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention des accidents de la circulation adoptés par les autorités publiques, et d'incorporer de nouveaux outils et instruments conformes aux exigences de la sécurité routière et contribuant à réduire les accidents de la route et à préserver la sécurité et la sûreté des citoyens.

Dans le cadre de la mise en œuvre des directives du président de la République visant à donner la priorité au secteur Agricole, le gouvernement a entendu un exposé sur les résultats de la journée d'étude sur l'investissement agricole dans les wilayas du Sud, notamment en ce qui concerne les cultures stratégiques qui contribueraient à la réalisation de la sécurité alimentaire.

L. B.

AADL – SIDI ABDALLAH

Grande opération de distribution des clés

PAR RACIM NIDHAL

L'Agence Nationale de l'Amélioration & du Développement du Logement (AADL) a procédé hier, à une nouvelle opération de remise de clés de logements AADL au profit de leurs acquéreurs au niveau du pôle urbain 13 300 logements à Sidi Abdallah, à l'ouest d'Alger.

Cette opération concerne les sites 1 800 logements 1, 2, 3 et 4 et 2 000 logements 5. Il s'agit de l'une des plus importantes opérations de distribution de logements de cette année, avec un total de 250 000 unités annoncées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, après l'achèvement des travaux.

Le coup d'envoi de cette opération nationale de distribution de logements a été donné par le Président Tebboune en personne, qui a également supervisé l'inauguration du quartier du défunt moudjahid Othmane Belouizdad et inspecté le projet de réalisation de 10 507 logements. Lors de son allocution, le président Tebboune a rappelé que la zone de Sidi Abdallah n'était qu'une terre nue il y a dix ans. "Nous avons créé une nouvelle ville", a-t-il souligné.

Il a également tenu à remercier le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, ainsi que l'ensemble des cadres et des travailleurs du secteur pour leurs efforts inlassables dans la réalisation de ces logements.

Plus de 1,37 million de souscripteurs inscrits jusqu'à lundi

Quant au programme AADL 3, le nombre d'inscrits a dépassé le million 370 mille, douze jours après l'ouverture de la plateforme électronique d'inscription, selon une annonce faite par le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville hier, mardi.

Au total, 1.371.386 inscriptions ont été enregistrées à travers le territoire national à la date de ce mardi 17 juillet 2024 à 18h00.

L'opération d'inscription, qui a débuté le 5 juillet dernier, se poursuit pour le 13e jour consécutif, de 8h00 à 18h00.

Pour le moment, aucune date de fin d'inscription n'a été communiquée par le ministère. «*La plateforme électronique restera ouverte jusqu'à l'inscription du dernier citoyen intéressé*», a-t-on précisé.

R. N.

BMS

Nouvelle alerte à la canicule en Algérie

Les vagues de chaleur se succèdent à un rythme effréné en Algérie. Depuis le début de l'été, les épisodes caniculaires s'enchaînent avec des températures de plus de 49 °C dans plusieurs régions du pays. La dernière alerte à la canicule a été lancée, ce mercredi 17 juillet, par Météo Algérie.

L'Office national de la météorologie annonce des températures diurnes entre 44 °C et 46 °C dans le Sud de Médéa, Bouira, Laghouat, Djelfa, M'sila, Ouest de Bordj Bou Arreridj et Ouest de Batna.

Dans ces régions, il fera non seulement chaud dans la journée, mais aussi dans la nuit, avec des températures nocturnes comprises entre 28 °C et 32 °C. La durée de validité est de deux jours, mercredi et jeudi 18 juillet.

Météo Algérie a lancé une autre alerte canicule de niveau II pour Adrar, In Salah, Sud de Timimoun et Ouargla, avec des températures maximales, atteignant ou dépassant 49 °C. Pour les températures nocturnes, elles sont aussi élevées, entre 34° et 38 °C.

L'Office national de la météorologie a placé plusieurs wilayas en vigilance jaune canicule. Il s'agit de Ghardaïa, Ouled Djellal, El Menia, Touggourt, El Oued, Biskra, El M'Ghair, Ouled Djellal, Khenchela et Tébessa.

Ces vagues de chaleur s'expliquent par la persistance de fortes pressions atmosphériques au-dessus de ces régions, a indiqué Houria Benrekta, la chargée de communication de l'Office national de la météo (ONM) à la Télévision algérienne, qui a mis en cause le « réchauffement climatique » qui touche l'Algérie de plein fouet.

Pour les prévisions météo pour cet été, elles ne sont pas reluisantes. Météo Algérie prévoit des « *vagues de chaleur et des températures au-dessus à la moyenne saisonnière* » dans les régions du Sud et du Nord cet été.

« *Ce qui est inhabituel, c'est la persistance des vagues de chaleur* », a indiqué Houria Benrekta à Ennahar.

Ces vagues de chaleur successives ont induit une forte utilisation des climatiseurs et ont fait bondir la consommation d'électricité qui a enregistré un pic historique, lundi 15 juillet, à 18.756 mégawatts, selon Sonelgaz.

R. N.

LE DÉLAI DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE EXPIRE AUJOURD'HUI

Quatre principaux candidats en lice pour la Présidentielle

Le délai de dépôt des déclarations de candidature en prévision de l'élection présidentielle du 7 septembre prochain expire jeudi à minuit.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Depuis le début de l'opération suite à la convocation du corps électoral, les prétendants à la candidature à cette échéance électorale, en tant qu'indépendants ou au nom de partis politiques, ont retiré les formulaires de souscription des signatures individuelles au niveau du siège de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) au Palais des nations (Alger).

«*Parmi ceux ayant annoncé leur intention de se présenter à la Présidentielle du 7 septembre prochain, le président sortant Abdelmadjid Tebboune, Belkacem Sahli pour le Groupe stabilité et réforme, Abdelaali Hassani Cherif pour le Mouvement de la société pour la paix (MSP) et Youcef Aouchiche pour le Front des forces socialistes (FFS)*», selon l'agence officielle APS.

La SG du Parti des travailleurs a annoncé samedi 13 juillet son retrait de la course.

L'Autorité nationale indépendante des élections avait rappelé que « *la déclaration de candidature à la Présidence de la République résulte du dépôt d'une demande d'enregistrement auprès du président de l'ANIE par le candidat lui-même contre remise d'un récépissé* », et ce, « *conformément aux dispositions de l'article 87 de la Constitution et des articles 249, 250, 251 et 253 de l'ordonnance 21-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral.* »

« *La déclaration de candidature doit comporter les nom, prénom, émargement, profession et adresse de l'intéressé, accompagnée d'un dossier comportant les pièces contenues dans les articles susmentionnés* », a précisé l'ANIE.

Conformément à la loi organique relative au régime électoral, le candidat doit présenter soit une liste comportant, au moins, 600 signatures individuelles de membres élus d'Assemblées populaires communales, de wilayas ou parlementaires et réparties, au moins, à travers 29 wilayas, soit une liste comportant 50.000 signatures individuelles, au moins, d'électeurs inscrits sur une liste électorale. Ces signatures doivent être recueillies à travers, au moins, 29 wilayas. Le nombre minimal des signatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à 1.200.

Le prétendant doit déposer sa déclaration de candidature, au plus tard, dans les 40 jours qui suivent la publication du décret présidentiel portant convocation du corps électoral.

L'Autorité indépendante statue sur la validité des candidatures à la Présidence de la République par décision dûment motivée, dans un délai maximum, de sept jours, à compter de la date de dépôt de la déclaration de candidature.

L'ANIE transmet à la Cour constitutionnelle ses décisions relatives aux candidatures accompagnées des dossiers des candidats dans un délai n'excédant pas les 24 heures, à compter de la date de l'annonce de ses décisions.

La décision de l'Autorité indépendante est immédiatement notifiée à l'intéressé. En cas de rejet, il peut introduire un recours auprès de la Cour constitutionnelle dans un délai maximum de 48 heures qui suivent l'heure de la notification.

La Cour constitutionnelle valide, par décision, la liste définitive des candidats à l'élection du président de la République, y compris les recours, dans un délai maximum de 7 jours, à partir de la date de transmission de la dernière décision de l'Autorité indépendante.

Le retrait du candidat n'est ni accepté ni pris en compte après la validation des candidatures par la Cour constitutionnelle, sauf en cas d'empêchement grave légalement constaté par la Cour constitutionnelle ou en cas de décès de l'intéressé. Un nouveau délai est ouvert pour le dépôt d'une nouvelle candidature.

Ce délai ne peut excéder le mois précédant la date du scrutin, selon la loi organique.

Une fois leurs dossiers de candidature validés, les candidats commencent à présenter leurs programmes électoraux au cours de la campagne électorale, qui est déclarée ouverte 23 jours avant la date du scrutin et s'achève trois jours avant la date du scrutin.

R. R.

La Tariqa Tidjania apporte son soutien au Président Tebboune

Le Califat général de la Tariqa Tidjania, dirigée par Cheikh Sid Ali Belarbi Cherif Tidjani, apporte son soutien à la candidature du Président Tebboune à un second mandat à la magistrature suprême. Dans un communiqué rendu public, il est souligné que «*le pays a prospéré et a retrouvé stabilité et sa place sur la scène internationale sous la conduite du Président Tebboune, ces cinq dernières années*.» Il convient, a ajouté la même source, de continuer sur la même voie et avec le même homme à la plus haute fonction dans la hiérarchie de l'Etat. Les Chouyoukh de la zaouia ont appelé, par ailleurs, les électeurs à se rendre massivement aux urnes, le 7 septembre prochain, pour «*réussir un scrutin important et conférer au gagnant de l'élection présidentielle anticipée une légitimité constitutionnelle et politique*.»

R. N.

JO DE PARIS

Le CIO invite le Président Tebboune

Le CIO (Comité International Olympique) invite le Président Tebboune à assister à la cérémonie d'ouverture des JO de Paris prévue le 26 juillet prochain.

« *Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, vient de recevoir son invitation pour assister à la cérémonie d'ouverture des JO de Paris le 26 juillet prochain. Maintenant, c'est aux autorités du pays de décider sur la suite à donner à cette invitation* », a annoncé hier Kheireddine Barbari, le SG du COA (Comité Olympique Algérien).

La cérémonie d'ouverture n'aura pas lieu dans un stade, pour la première fois dans l'histoire des joutes. Le comité d'organisation a décidé sa tenue sur la Seine avec d'autres cérémonies protocolaires au pied de la Tour Eiffel et aux jardins du Trocadéro.

R. N.

FORUM DE L'UNION INTER-PARLEMENTAIRE À NEW-YORK

Benmoubarek rappelle les réalisations importantes de l'Algérie

M. Salim Benmoubarak, vice-président du Sénat, a participé mardi au Forum parlementaire de l'Union inter-parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, tenu au siège des Nations -Unies à New York.

Le Forum a commencé par un discours de la présidente de l'Union inter- parlementaire, Mme Tulia Ackson, et a connu la participation de plus de 70 parlements nationaux. L'événement a été également un espace de partage d'expériences entre les États et d'examen des progrès remarquables ainsi que des obstacles rencontrés pour réussir l'objectif 13 de développement durable de 2030, sur le changement climatique et la réduction de ses impacts en plus de l'Objectif 16, relatif à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, à l'accès à la justice et à la mise en place d'institutions efficaces, robustes, transparentes et responsables.

En abordant l'objectif 16 des ODD, en ce sens qu'il constitue une incitation à incarner d'autres objectifs, et que ses objectifs en eux-mêmes constituent de véritables obligations pour les États. M. Salim Benmoubarak, a prononcé un discours à cet égard, rappelant les réalisations importantes de l'Algérie dans de nombreux domaines tels que l'éducation, la santé, le logement et la promotion des droits de l'homme. Il a réaffirmé les efforts de l'État pour poursuivre la réalisation des 17 objectifs de développement durable.

M. Salim Benmoubarak a informé les participants que, depuis l'accession de M. Abdelmadjid Tebboune à la présidence, l'Algérie est sur la bonne voie pour consolider son chemin en renforçant l'état de droit et son autorité. L'Algérie, sous la direction du président de la République, affirme l'orateur, croit fermement que le respect des droits de l'homme est le point de départ et la fin de tout système crédible. Aussi, M. Salim Benmoubarak a relevé que la politique étrangère de l'Algérie ne lésine sur aucun effort qui mène à la résolution pacifique des conflits dans le monde, une doctrine qui renonce à toute menace d'ingérence extérieure et de violation de la souveraineté de l'État sous tout prétexte ou justification.

Sur le changement climatique et ses impacts, les participants ont relevé la nécessité de mettre le citoyen comme une priorité de l'action climatique avec à la clé un renforcement de l'investissement. Il est aussi question de mettre en application les différentes lois liées au droit à l'environnement, adoptées par 150 pays.

R. N.

STATIONS D'ÉPURATION

Une convention entre le CEREFE et l'ONA pour l'optimisation de l'énergie

«Le Commissariat aux Energies Renouvelables et à l'Efficacité Energétique (CEREFE) et l'Office National de l'Assainissement (ONA), ont signé hier à Alger, une convention cadre de coopération visant l'optimisation de la consommation de l'énergie dans le processus de traitement de l'eau usée», indique un communiqué du Commissariat.

La convention a été signée par le Secrétaire général du CEREFE, Messaoud Khelif, et le Directeur général de l'ONA, Mohssen Gharib Dia, au siège de l'Office à Baraki (Alger).

«La signature de cette convention et l'accompagnement du CEREFE ouvrent de larges perspectives de développement pour le secteur de l'Hydraulique, dans la mise en œuvre de sa stratégie d'optimisation et de transition énergétique», souligne le Commissariat dans son communiqué.

Les deux institutions, précise la même source, ont convenu de travailler en étroite collaboration pour l'optimisation de la consommation de l'énergie dans le processus de traitement de l'eau usée et ce, par *«l'intégration des solutions basées sur les énergies renouvelables dans le fonctionnement des systèmes hydrauliques d'assainissement.»*

Dans le cadre de cette convention, le CEREFE et l'ONA œuvrent à élaborer des études technico-économiques et environnementales sur les opportunités de récupération et de valorisation des boues issues des stations d'épuration, à titre d'exemple, l'utilisation comme combustible alternatif, note la même source.

«À ce titre, les deux parties travailleront ensemble pour réaliser des études sur la méthanisation des boues d'épuration, y compris les volets règlementaire (stockage, transport, distribution, risque, sécurité) et commercial (mécanisme de rachat), ainsi que les différents usages du biométhane (transport, chauffage, production d'électricité)», explique le communiqué. *«Les deux institutions ont convenu également de mener conjointement des études sur l'empreinte carbone de l'activité de gestion des eaux usées en établissant des bilans carbones dans les structures y afférentes. Enfin, il est prévu aussi, dans le cadre de l'exécution de cette convention, d'organiser conjointement des formations, séminaires, journées d'études et workshops sur les thèmes de développement durable, management de l'énergie, énergies renouvelables et efficacité énergétique»*, conclut la même source.

R. N.

FAST-FOOD, HUILES FRELATÉES ET ALIMENTS AVARIÉS

Gare aux intoxications !

L'été arrive avec ses désagréments. Des cas d'intoxications alimentaires sont enregistrés depuis le début de cet été. On déplore depuis ces derniers jours des cas d'intoxications notamment à Alger et Sétif où plusieurs personnes ont été admises au niveau des hôpitaux. Pour éviter le pire des scénarios, toutes les structures de Santé publique sont en alerte maximale.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Si l'année dernière, le bilan a été effarant avec des centaines de cas qui ont été victimes de ces intoxications, cet été d'autres personnes n'ont pas été épargnées par ce fléau. A Sétif, 31 personnes ont été admises récemment au niveau des 2 hôpitaux de la wilaya. Après enquête, il s'est avéré que les personnes ont consommé des sandwichs à la qualité douteuse dans un restaurant fast-food. Pour l'heure, on ne déplore pas de décès sauf le cas d'un enfant dont l'état est jugé critique. A Alger, une vingtaine de personnes ont fait les frais d'une intoxication alimentaire suite à la consommation de nourriture lors d'une fête familiale. Ces personnes qui ont été admises à l'un des établissements de santé à la périphérie d'Alger, ont dû subir des opérations de lavage d'estomac accompagnées d'un traitement médical mais sans gravité selon les déclarations du directeur de la santé publique de la wilaya. C'est vraisemblablement, un feuilleton qui arrive avec son lot de désagréments en chaque été. Les fast-foods qui pullulent dans chaque coin de rue, des chopes de restaurants à l'hygiène douteuse et confectionnent des repas avec une huile frelatée, causent autant de maux aux consommateurs. Le bilan de l'année dernière du ministère du Commerce avait fait état de 251 personnes intoxiquées par la nourriture défectueuse des restaurants et des produits alimentaires dont les règles phytosanitaires sont absentes. Durant l'été, il y a généralement une grande ruée vers les restaurants, crêmeries et autres marchands de rue qui mijotent des sandwiches moins chers. Les consommateurs sont souvent attirés par ce genre d'établissements qui affichent, certes un accueil et une courtoisie bien visibles, mais dont la nourriture est remise en cause par des mets qui sont exposés au soleil et dont la qualité est rendue suspecte par le goût. Certains produits comme les crèmes glacées font partie du lot de « la ruse commerciale » avec des acides ajoutés au produit et des arômes artificiels trompeurs. Les associations de défense de consommateurs ont alerté les autorités sur la vigilance sur certains ingrédients tels que les sucres additifs qui composent les jus et sodas. Si certains opérateurs tiennent au respect du dosage du sucre, on remarque que certains font fi de ces règles en dosant plus de sucre ou en ajoutant des additifs et autres colorants qui finissent par nuire à la santé des consommateurs.

F.A.

18e ÉDITION DE LA FÊTE DU BIJOU D'ATH-YENNI

Le coup d'envoi est prévu aujourd'hui

PAR IDIR AMMOUR

En effet, c'est aujourd'hui jeudi qu'aura lieu la cérémonie d'ouverture officielle de la 18e édition de la fête du bijou d'Ath-Yenni. Le grand public, les curieux et les passionnés sont donc avertis et invités à (re)découvrir l'art du bijou kabyle. Selon les informations fournies par les organisateurs, le rendez-vous de cette année, accueillera pas moins de 109/138 participants entre bijoutiers et autres artisans de produits traditionnels, qui ont déjà confirmé leur participation. Il est à noter que cette édition est placée sous le thème *«Les artisans d'Ath Yenni au service de la révolution algérienne.» «Le choix du thème est dicté par la nécessaire réappropriation de ce métier et de son histoire à travers des ateliers de réflexion sur l'origine du bijou, mais aussi des mécanismes à mettre en œuvre pour sa sauvegarde»*, a indiqué à, Samy Cherrat du comité d'organisation de cette fête. Ledit membre du comité d'organisation de cette manifestation qui se tiendra du 18 au 22 juillet en cours tient à préciser que « Les 109 bijoutiers sont tous d'Ath Yenni » déclare t-il. Mais à travers cette affirmation, une question s'impose d'elle-même ! Elle est comme suit : Cet événement annuel, est-il national ou régional ? Autrement dit : Fête du bijou d'Ath Yenni ou Fête du bijou à Ath yenni ? En attendant la réponse ultérieurement, il est utile de préciser que la cérémonie d'ouverture de cette 18e édition est prévue, aujourd'hui jeudi à partir de 10 heures, par les autorités de wilaya et locales. Elle se tiendra au niveau du CEM Ahcène Mezani et de la maison de jeunes Keddache Ali. A noter, outre, bijoux, d'autres métiers artisanaux seront aussi présents à ce rendez-vous, à l'exemple du bijou d'argent chaoui, la tannerie, la vannerie ainsi que la robe kabyle avec ses différents styles. Un hommage, à titre posthume, sera aussi rendu à défunt artisan bijoutier le Chahid Marouf Mohammed dit Da Larbi qui est mort sous la torture de l'armée coloniale le 10 juillet 1958 à l'âge de 54 ans. Le Chahid était sur le chemin du retour vers les maquis des Ath Irathen avec en sa possession des galons (insignes) en argent destinés aux éléments de l'armée de libération nationale (ALN) qu'il venait de récupérer chez Da Larbi au village d'ath larbaa. L'armée coloniale après avoir investi le village et encerclé la maison des Marouf procédera à une perquisition de fond en comble des lieux. Une perquisition au cours de laquelle, les militaires avaient retrouvé d'autres insignes en phase de fabrication destinés toujours au maquis tel que définis dans les résolutions de la plate forme du congrès de la Soummam au mois d'Août 1956. Arrêté, Marouf Mohamed fut emmené au campement installé à l'école Verdy de Ath Yenni qui n'est autre que l'actuel CEM Mezani où se tiendra la fête du bijou. Atrocement torturé et mutilé des jours durant, Marouf Mohamed rendit l'âme sous les coups et sévices des militaires français sans que ces derniers ne réussirent à lui soutirer un seul nom ou une seule adresse de ses contacts. Concernant toujours la manifestation, il est important de signaler que deux sites d'exposition sont retenus pour accueillir les exposants. Il s'agit du CEM Larbi Mezani, site principal où se déroulera la cérémonie d'ouverture officielle, et la maison de jeune Keddache Ali, précise le Comité communal des Fêtes d'At Yanni qui souligne que le centre culturel Mouloud Mammeri sera transformé pour l'occasion et comme à l'accoutumé, en centre de presse.

I.A.

EN RAISON D'UN COURT-CIRCUIT

La station de dessalement d'Ain-Timouchent à l'arrêt

Un incendie s'est déclaré mardi soir et a endommagé le réseau électrique de la station de dessalement d'eau de mer de Beni Saf, dans la wilaya d'Ain-Temouchent. Aussitôt, une cellule de crise a été formée pour relancer le fonctionnement de la station.

« Un incendie s'est déclaré le 16 juillet à 16h46 au niveau d'une cellule électrique de la station de dessalement d'eau de mer de Beni Saf, Ain Temouchent », indique un communiqué, la SPA, Algerian Energy Company, filiale du groupe pétrolier Sonatrach.

«Aussitôt alerté, le Président-directeur général d'AEC s'est déplacé sur les lieux pour suivre et orienter la cellule de crise directement à partir de la station afin d'identifier les procédures de décontamination, de sécurisation et de rétablissement de l'électricité», indique la même source, notant que les équipes d'intervention travaillent d'arrache-pied pour remettre partiellement la station en service en attendant le lancement des travaux de maintenance dans les prochains jours.

Selon le communiqué d'AEC, l'incendie *« s'est propagé à trois cellules électriques adjacentes à la première, ce qui a déclenché les systèmes de sécurité qui ont arrêté l'ensemble de la station »*. L'intervention des équipes de la Protection civile de la wilaya a permis de circonscrire l'incendie.

La société en charge de la gestion de la station a mis à disposition *« tous les moyens matériels et humains pour travailler sans interruption jusqu'à ce que la station soit opérationnelle »*, précise le communiqué.

La station de dessalement d'eau de mer de Beni Saf, située à Ain Timochent, a une capacité de production de 200.000 mètres cubes/jour.

R. N.

VAGUE DE CHALEUR ET CONSOMMATION DE L'ÉLECTRICITÉ

Il était une fois le délestage

L'été s'installe comme l'atteste si bien la montée du mercure. Une vague de chaleur déferle depuis quelques jours sur l'ensemble du pays.

PAR KAMAL HAMED

Cela a entrainé en toute logique d'ailleurs un nouveau pic de la consommation de l'électricité. Mais cela a été aussi sans effet désagréable sur les algériens. Rappelons qu'il y'a juste quelques années la forte consommation de l'électricité se répercutait négativement sur le système de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique. Les autorités, pour faire face à ces récurrents dysfonctionnements recouraient alors systématiquement au délestage. Ces coupures d'électricité qui pénalisent les citoyens durent quelquefois plusieurs heures durant la même journée. Cela causait ,et alors que les températures grimpaient au plus haut, moult désagréments aux ménages et aux commerçants. Cela fait apparemment désormais partie du passé. Ces derniers jours les bulletins météo spéciaux se multiplient. La canicule persiste. Météo Algerie met en effet continuellement en garde les algériens contre les effets de la hausse du mercure. Il en a été ainsi hier lorsque un bulletin spécial a mis en garde contre des températures caniculaires sur le Nord de l'Algérie allant entre 44 et 46 degrés. Ce bulletin spécial est valide jusqu'à aujourd'huyi jeudi. Les wilayas de Médéa, Bouira, Laghouat, Djelfa, M'sila, Ouest de Bordj Bou Arreridj et Ouest de Batna sont concernées par cette alerte de niveau 2 Orange.Plus au sud du pays, Météo Algérie prévoit jusqu'à 49 degrés voire plus sur Adrar, In Salah, Sud de Timimoun et Ouargla. Pour pouvoir faire face à cette vague de chaleur les algériens consomment davantage d'électricité. En effet, les réfrigérateurs et les climatiseurs tournent à plein régime. Ainsi la consommation nationale d'électricité a enregistré, dimanche après-midi, un nouveau pic record de 18.732 mégawatts, selon un communiqué du groupe Sonelagz. « *Suite à la canicule enregistrée dans plusieurs wilayas à travers le territoire national, Sonelgaz-Transport de l'électricité et Opérateur du système (S-TOS), a enregistré dimanche 14 juillet 2024 à 14:45, un nouveau pic de la demande sur l'électricité estimé à 18.732 mégawatts, soit un nouveau record historique enregistré par le groupe* », a souligné la même source. Dans une déclaration à l 'APS le porte-parole du groupe, Khalil Hedna, a affirmé que le pic dû aux conditions climatiques exceptionnelles a été maîtrisé, ajoutant que des approvisionnements en électricité ont été assurés intégralement au niveau local « sans enregistrer la moindre perturbation », y compris au niveau des wilayas du sud, tout en maintenant les mêmes niveaux d'exportation. Ce cadre de l 'entreprise nationale en charge du gaz et de l'électrcité a qualifié cette demande record « d'examen réussi » pour le groupe qui a réalisé des investissements « importants » pour soutenir ses capacités en matière de production, de transport et de distribution d'énergie électrique. Entre il y'a juste quelques années et maintenant la différence est abyssale. C'est dire que l 'effort consenti par le groupe Sonelagz pour subvenir aux besoins des algériens a pu , en un laps de temps , faire disparaître le système du délestage. UN système honni par la quasi majorité des algériens qui souffraient le martyr durant les coupures de l 'électricité alors que les commerçants subissaient d'importantes pertes. Cet effort de normalisation a nécessité la mise en service tout récemment de pas moins de 500 transformateurs électriques. Hedna a également cité les opérations de maintenance menées par le groupe au niveau du réseau et des quipements.

K. H.

ÉPIDÉMIE DE LA FIÈVRE DU NIL OCCIDENTAL

Le démenti de l'hôpital Ibn Sina d'Adrar

PAR CHAHINE ASTOUATI

L'hôpital public Ibn Sina d'Adrar a démenti que son service pédiatrique soit surchargé de cas de virus de la fièvre du Nil occidental.

Dans un communiqué mis en ligne sur la page Facebook de la wilaya d'Adrar, l'établissement hospitalier dément que « *le service de pédiatrie de l'hôpital public d'Adrar est actuellement surchargé et subit une pression due aux admissions liées au virus de la fièvre du Nil occidental.* »

La même source précise que « *les cas enregistrés sont normalement pris en charge par le corps médical en procédant à des analyses de laboratoire des cas suspects au niveau de l'Institut Pasteur d'Alger. Toutes les ressources au niveau du département ont été mobilisées.* »

L'hôpital a également rassuré que « *la situation est maitrisée sans enregistrer la moindre défaillance. Le suivi de la situation sanitaire est effectué par une équipe médicale spécialisée en pédiatrie ainsi qu'en épidémiologie et en médecine préventive.* » La direction de l'établissement a vivement dénoncé ce qu'elle a qualifié comme « les fake-news ayant semé la panique au sein de la population » et sont «considérées comme une atteinte à la tranquillité publique. » Aussi, la direction de l'hôpital Ibn Sina d'Adrar se réserve « le droit de recourir à une action en justice si nécessaire ».

L'institution sanitaire a rappelé que la direction de la santé de la wilaya avait précédemment lancé des journées de formations dans le but de « *sensibiliser la population sur le virus en présence de chercheurs de l'Institut Pasteur. Des émissions radiophoniques de sensibilisation seront également organisées par des spécialistes en épidémiologie et en médecine préventive.* »

« *Les services de prévention restent à la disposition des citoyens pour tout éclaircissement dans ce contexte* », conclut le communiqué.

Le virus du Nil occidental est une maladie qui se transmet principalement par les piqûres de moustiques infectés par le virus.

Les symptômes comprennent de la fièvre, des maux de tête, des courbatures, de la fatigue et des nausées. Dans de rares cas, certaines personnes peuvent développer des complications plus graves telles que l'encéphalite ou la méningite, entraînant des symptômes tels que de violents maux de tête, une forte fièvre, une raideur de la nuque, une confusion, des crises d'épilepsie et une paralysie.

« *Il n'existe pas de traitement spécifique pour la fièvre du Nil occidental et l'accent est mis sur le traitement des symptômes et les soins de soutien, tels que la réhydratation, le soulagement de la douleur et la surveillance des fonctions vitales dans les cas graves* », selon les rapports de santé.

C. A.

TRANSPORT

La SNTF signe une convention avec son homologue tunisienne

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a signé un accord commercial avec son homologue tunisienne, dans le cadre des préparatifs du lancement des voyages en train entre l'Algérie et la Tunisie.

Selon le communiqué de la "SNTF", une délégation des dirigeants de la Société nationale des chemins de fer tunisiens, conduite par le Président-directeur général Taoufik Boufayed, a effectué une visite de travail en Algérie lors du deuxième essai du train transportant des passagers entre Souk Ahras et Ghar El -Dama en Tunisie.

«*Lors de la visite de la délégation tunisienne*», ajoute le communiqué, «*des réunions techniques ont eu lieu entre les dirigeants de l'entreprise tunisienne et leurs homologues, les cadres de la SNTF, présidées par le Président-directeur général, Bouaouni, qui ont abouti à la signature de l'accord commercial.*»

Le même communiqué indique que «*les travaux de préparation et de renforcement des lignes ferroviaires entre Annaba et la frontière algéro-tunisienne, ainsi que des gares et des zones d'accueil des voyageurs, notamment les procédures de transit, se déroulent à un rythme soutenu.*»

Les travaux visent à achever la phase expérimentale et à ajuster toutes les procédures techniques et administratives qui permettront le lancement officiel des trajets dans les plus brefs délais.

CHANGEMENT DE COORDONNÉES MOBILES

Les mises en garde de l'APOCE

L'Association de protection du consommateur (APOCE), a mis en garde contre les risques liés à l'attribution d'un numéro de téléphone annulé par son titulaire à un autre abonné.

Dans une publication sur sa page Facebook officielle, l'organisation a appelé à supprimer le numéro de téléphone des comptes électroniques en cas de changement de numéro ou de l'abandon de la carte SIM.

« *Quelle que soit la carte SIM, qu'il s'agisse de Mobilis, Ooredoo ou Djezzy, assurez-vous toujours de supprimer le numéro de votre Facebook, Viber, WhatsApp ou de toute autre application ou site Web.* » met-elle en garde, tout en expliquant que : «*Cela signifie que vous ouvrez Facebook avec votre numéro puis fermez la carte SIM… L'agence vendra le numéro à une autre personne… qui pourrait facilement accéder à vos comptes personnels en toute simplicité.*»

R. N.

MIDI
CULTURE

PATRIMOINE

L'Etat poursuit ses efforts de préservation et d'aménagement des sites archéologiques

La ministre a fait état de l'ouverture, au cours de cette année, de quatre (4) nouvelles antennes de l'Agence nationale des Secteurs sauvegardés, en vue de réaliser les plans de préservation et de suivre les opérations d'aménagement et de restauration des différents sites archéologiques à travers les wilayas du pays.

CONCOURS DU FESTIVAL NATIONAL DE LA CHANSON CHAOUIE À KHENCHELA

Le groupe Assirem remporte le premier prix

PATRIMOINE

L'Etat poursuit ses efforts de préservation et d'aménagement des sites archéologiques

La ministre a fait état de l'ouverture, au cours de cette année, de quatre (4) nouvelles antennes de l'Agence nationale des Secteurs sauvegardés, en vue de réaliser les plans de préservation et de suivre les opérations d'aménagement et de restauration des différents sites archéologiques à travers les wilayas du pays.

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a affirmé, dimanche depuis Chlef, que l'Etat poursuivait ses efforts visant la préservation et l'aménagement des sites archéologiques répartis sur l'ensemble du territoire national, à travers nombre de nouveaux projets et opérations.

Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Chlef, la ministre a affirmé que "*la préservation du patrimoine culturel, qui fait partie intégrante de notre identité et de notre Histoire, figure parmi les priorités de l'Etat algérien*", assurant que les projets d'aménagement et de valorisation des sites archéologiques se poursuivaient à travers toutes les régions du pays.

La ministre a, dans ce contexte, fait état de l'ouverture, au cours de cette année, de quatre (4) nouvelles antennes de l'Agence nationale des Secteurs sauvegardés, en vue de réaliser les plans de préservation et de suivre les opérations d'aménagement et de restauration des différents sites archéologiques à travers les wilayas du pays.

Mme Mouloudji a également fait savoir que son département ministériel avait saisi les directions exécutives de la culture à l'effet de préparer, au minimum, cinq (5) dossiers pour le classement et la protection de nouveaux sites archéologiques au niveau de chaque wilaya.

Lors de cette visite, la ministre de la Culture et des Arts a procédé à l'inauguration de plusieurs structures, dont une bibliothèque en milieu rural baptisée au nom du Martyr Aboubakr-Abdelkader, sise à la cité Si-El-Oualid, dans la commune de Abou El Hassan, une bibliothèque semi-urbaine Martyr Hani-Belboula, dans la localité d'El Karimia, et un Institut régional de formation musicale, tout en donnant le coup d'envoi des travaux de réalisation du projet de rénovation du théâtre de plein air dans la commune de Ténès.

La ministre a également assisté à la signature d'une convention entre la Direction de la culture de la wilaya de Chlef et le Centre algérien de développement du cinéma pour l'exploitation de la salle de cinéma Martyr Miraoui-Ahmed à Ténès, et visionné des séquences du film *Tayara Safra* (l'avion jaune), réalisé par Hadjer Sebata, en présence de nombre d'acteurs ayant participé à ce film.

Par ailleurs, Mme Mouloudji a visité le Musée Martyr Al-Jeera-Ali, relevant de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés de Ténès, et le Musée national public Abdelmadjid-Meziane.

TIZI-OUZOU

La 3e édition du festival du théâtre de Bouhamdoun du 17 au 23 juillet

La troisième édition du festival du théâtre amateur de Bouhamdoun, dans la commune de Maâtkas, au Sud de Tizi-Ouzou, se tient du 17 au 23 du mois de juillet courant, a-t-on appris des organisateurs de cette manifestation.

Huit (8) troupes théâtrales de quatre wilayas du pays, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Bordj Bou-Arréridj et Oran prendront part au concours qui sera organisé lors de cette manifestation, auxquelles s'ajoutent d'autres troupes qui se produiront hors concours.

Des ateliers de différentes disciplines artistiques, théâtre, écriture, dessin, ainsi que des animations de rue, seront organisées tout au long de ces journées qui seront dédiées à la mémoire du défunt artiste Yacine Zaïdi décédé en 2021.

Une trentaine d'artisans de produits du terroir prendront part à l'exposition qui sera organisé tout au long de ce festival.

CONCOURS D'ORTHOGRAPHE ANGLAISE

2 lauréats primés

2 lauréats de Tizi-Ouzou et de Béchar ont remporté, lundi à Alger, la troisième édition du Concours d'orthographe anglaise.

Il s'agit de Rayane Hadjar (12 ans) de Tizi-Ouzou chez les juniors (9-15 ans) et de Marwane Mohamedi (22 ans) de Béchar chez les adultes (16-25 ans).

La finale du Concours national, parrainé par l'ambassade des États-Unis d'Amérique et l'École Berlitz à Alger, a regroupé 20 compétiteurs dans les deux catégories venus de différentes wilayas pour montrer leurs talents en orthographe anglaise.

Les vingt finalistes se sont qualifiés lors des concours régionaux organisés en avril dernier au niveau d'espaces culturels et de l'espace américain (American Corner) à Alger, Oran, Constantine, Béchar et Ouargla, avec la participation de plus de 400 compétiteurs, a fait savoir l'organisatrice du concours, Nesrine Khettou.

Les vingt concurrents *« ont fait preuve d'une excellente maîtrise de l'orthographe anglaise »*, a-t-elle dit, estimant que *« le niveau d'anglais en Algérie est en constante progression dans tous les domaines et spécialités »*.

A cette occasion, l'ambassadrice des États-Unis d'Amérique en Algérie, Elizabeth Moore Aubin, qui a assisté à la finale, a souligné que l'enseignement de la langue anglaise faisait partie des axes de la coopération entre les deux pays.

Plusieurs programmes ont été mis en place entre les deux parties, dont un avec le ministère del'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour l'enseignement de la langue anglaise dans les universités algériennes et un autre pour l'enseignement et le renforcement des connaissances des cadres et fonctionnaires algériens, a-t-elle précisé.

Et d'ajouter que ce concours *« s'inscrit dans le cadre des efforts de l'ambassade des États-Unis à Alger en faveur de la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage de la langue anglaise et du rapprochement entre les peuples algérien et américain »*.

ORAN

la gare ferroviaire classée patrimoine culturel national

La gare ferroviaire d'Oran vient d'être classée et incluse dans la liste du patrimoine culturel national, a-t-on appris auprès de la Direction de wilaya de la culture et des arts.

"*La commission nationale des biens culturels a approuvé, mercredi dernier, le classement de ce bien immobilier et culturel, qu'est la gare ferroviaire d'Oran, et a procédé à son inclusion dans la liste du patrimoine culturel national*", a indiqué, à l'*APS*, le chef du service protection du patrimoine à la Direction de la culture et des arts, Djamel-Eddine Barka.

La décision est intervenue lors des travaux de la session ordinaire de ladite commission, tenue à Alger et consacrée à l'examen des dossiers inhérents aux biens culturels immobiliers proposés au classement. Le dossier de la gare d'Oran, élaboré en coordination avec la Société nationale de transport ferroviaire (SNTF), a été exposé en présence de représentants de la Direction de la culture et des arts de la wilaya d'Oran, a fait savoir la même source.

A souligner que ce monument, situé au quartier Sidi El Bachir (ex-Plateau) au centre-ville de la capitale de l'Ouest et érigé dans un style néo-mauresque, est entré en exploitation en 1913.

CASBAH DE TÉNÈS

Poursuite des travaux d'urgence pour la réhabilitation vieille ville

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a annoncé, dimanche dernier, la levée du gel sur l'étude complémentaire et la poursuite des travaux d'urgence pour la réhabilitation de La Casbah de Ténès.

Après voir examiné le plan permanent de préservation et de réhabilitation du secteur conservé de la vieille ville de Ténès lors d'une visite de travail et d'inspection de plusieurs installations relevant de son secteur dans la wilaya de Chlef, Mme Mouloudji a levé le gel sur l'étude complémentaire et la poursuite des travaux d'urgence pour la réhabilitation de La Casbah de Ténès, pour un montant estimé à 100 millions de dinars.

Mme Mouloudji a souligné l'importance d'accélérer la préparation des cahiers des charges et des diverses procédures administratives pour démarrer les travaux de restauration, tout en insistant sur *« l'utilisation de matériaux d'origine dans ces travaux pour préserver l'aspect historique et religieux de ces monuments et de la vieille ville »*. La Casbah de Ténès a été, rappelle-t-on, classée secteur conservé en 2007, et a bénéficié en 2010 d'une étude pour la préparation d'un plan permanent de préservation et de réhabilitation du secteur conservé, puis en 2018 d'une opération pour la réalisation de travaux d'urgence au profit de 63 logements et des monuments classés de premier rang de danger qui étaient gelés.

La ministre a également inspecté l'annexe de l'Agence nationale des secteurs conservés, et a accompagné un groupe d'artistes pour visiter et honorer l'un des artistes spécialisés dans le caractère populaire de la ville de Ténès, l'artiste Mandil Ali. Elle a visité plusieurs installations relevant de son secteur, telles que le musée du martyr Ali-El Ghera. Le lancement du projet de réhabilitation du théâtre en plein air, l'inauguration de l'Institut régional de formation musicale, ainsi que d'une salle de cinéma à Ténès et deux bibliothèques figurent dans le programme de sa visite.

PRÉVUE EN SEPTEMBRE PROCHAIN À DJAKARTA

Kor Noureddine participera à une exposition internationale de calligraphie en Indonésie

Le calligraphe Kor Noureddine d'Oran est invité à une exposition internationale de la calligraphie, prévue en septembre prochain à Djakarta (Indonésie), a-t-on appris, mardi, de l'artiste.

Kor Noureddine participera aux côtés de 150 calligraphes de 30 pays à cette manifestation culturelle, qui se tiendra à la galerie des conventions du Centre islamique de Djakarta.

Il exposera une seule toile de grand format intitulée "La providence divine", réalisée à la technique de l'acrylique sur tissu et sur laquelle est écrit un verset coranique de sourat "Youssouf".

Il a fait savoir que cette œuvre contient plusieurs éléments, dont une sculpture florale et géométrique et des symboles de l'artisanat traditionnel du patrimoine algérien.

Pour rappel, le calligraphe Kor Noureddine, le premier artiste algérien ayant une licence en histoire de calligraphie dans le monde arabe, a réalisé plus de 2.000 œuvres artistiques en calligraphie et a participé à plusieurs manifestations nationales et internationales.

Il a obtenu plusieurs prix et distinctions et est également considéré comme le premier à avoir initié la création d'une galerie spéciale pour la calligraphie au niveau national. En outre, il a récemment créé un club dans cet espace situé à Oran pour enseigner aux amateurs de la calligraphie arabe de tous âges afin de contribuer à l'enrichissement de cet art en Algérie.

CONCOURS DU FESTIVAL NATIONAL DE LA CHANSON CHAOUIE À KHENCHELA

Le groupe Assirem remporte le premier prix

Le groupe Assirem de la wilaya de Khenchela a remporté le 1er prix du concours organisé dans le cadre du premier festival culturel national de la musique et de la chanson chaouies, clôturé mardi à la maison de la culture Ali-Souaïhi de Khenchela.

Le jury, présidé par Messaoud Messaoudi, a annoncé, lors de la cérémonie de clôture, le couronnement du groupe Assirem, représentant la commune d'El-Hamma, suivi, à la seconde place, par la troupe Ikoudhar N'Dihya, de la wilaya de Tébessa, ex-aequo avec l'artiste Djamel Hektak de Khenchela.
Le troisième prix est revenu à l'association culturelle Nemamcha pour le folklore, de la wilaya de Khenchela, à égalité avec le chanteur Merabet Akram Ayad de la wilaya de Batna.
Le prix du jury a été décerné, ex-aequo, à Aymen Achiche, d'Oum El Bouaghi, Djassem Badaoui, de Khenchela et à l'association Dihya de Bir El Ater (Tébessa), tandis que le prix du commissariat du festival, institué pour encourager les artistes aux besoins spécifiques, a été remporté par les musiciens Boudjehine Abderrezak, du groupe Assirem, et Sellat Abdennacer de l'association Dihya de Bir El Ater.
Le commissaire du festival, Mohamed El Alouani, a rappelé, en marge de la cérémonie de clôture, que le sacre du groupe Assirem le qualifie pour le Festival national de la chanson amazighe, prévu en fin d'année à Tamanrasset. "*Même si la compétition a été particulièrement serrée, tous les participants ayant affiché un niveau intéressant, le groupe auréolé du 1er prix a su se démarquer en matière de présence sur scène, de rythme et de justesse musicale*", a souligné M. El Alouani.
Les membres du jury ont recommandé "*la persévérance dans le travail pour faire de ce festival un important rendez-vous culturel favorisant les contacts et les échanges d'expérience entre artistes*".
Ils ont également invité les artistes et les jeunes talents à bénéficier de l'expérience des grandes figures artistiques de la région des Aurès, avant d'exhorter les établissements culturels à ouvrir des ateliers de formation au profit des musiciens et des artistes amateurs. Par ailleurs, le comité de la conférence scientifique organisée à l'occasion de cet événement, a appelé, par la voix de son président, Mokhtar Kabba, à la création d'un "*institut à rayonnement régional pour la formation en musique du genre chaoui*".
La 1re édition du Festival culturel national de la musique et de la chanson chaouie, organisée sous le slogan "*Chanson chaouie, préservation du patrimoine et de l'identité*", a permis à de nombreux groupes, folkloriques et modernes, de "*faire étalage de leur talent et de faire montre d'un talent certain en se produisant, quatre jours durant, devant un public nombreux et réceptif, sur la scène du théâtre de verdure Zouleïkha-Louadj*", ont souligné des membres du commissariat de la manifestation.

Présentation de la 1re production du TR` d'Aïn- Defla "Sarkhatou El Oussoud"

La pièce de théâtre "*Sarkhatou El oussoud*" (Cris des lions), la première production du théâtre régional Tayeb-Chérif-Mohamed d'Aïn-Defla, relatant l'histoire de la Guerre de libération, a été présentée dans la soirée de lundi devant un public conquis.
L'histoire constituant la trame de la pièce, inspirée de faits réels, se déroule dans la maison d'un certain M. François, d'un père Algérien, laquelle a été transformée par l'armée coloniale en centre de transmission pour tenter de localiser un centre de commandement de moudjahidine.
Outre la barbarie de la colonisation et les exactions commises à l'encontre du peuple algérien, la pièce théâtrale "*Sarkhatou El oussoud*" traduit aussi l'épopée du peuple algérien qui a décidé un 1er novembre 1954 de se soulever pour mettre un terme à 132 ans de colonisation. "*Cette pièce est une façon de rendre un grand hommage aux millions de martyrs qui se sont sacrifiés pour la libération de ce pays*", a déclaré Sidi Ahmed Kara Ahcène, indiquant que le jeune public qui a assisté a été subjugué par le spectacle joué par des comédiens bourrés de talents à l'image de Rédha Takherist, Chafik Ben Mohamed Tichoudad et Khaoula Ben Chabane.
Après une présentation au théâtre communal Mahfoud-Touahri de Miliana, prévue mardi, le metteur en scène a annoncé qu'une tournée débutera la semaine prochaine à travers plusieurs wilayas de l'ouest du pays.

Oran : lever de rideau du festival culturel du théâtre professionnel de Sidi Bel-Abbès

La 14e édition du Festival culturel du théâtre professionnel de Sidi Bel-Abbès s'est ouverte lundi soir au théâtre régional Abdelkader-Alloula d'Oran, avec la participation de six troupes en lice et en présence d'une foule constituée essentiellement d'amateurs du 4e art.
Dans un message lu par le directeur du développement et de la promotion des arts au ministère de la Culture, Cheddad Bezigh, en ouverture de ce festival, la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a souligné : "*Nous célébrons l'art, le théâtre et les créateurs dans le sillage de la mémoire de grands noms artistiques pour partager avec l'ensemble des artistes et dramaturges leur fête créative dans ce festival culturel local du théâtre professionnel de Sidi Bel-Abbès dans sa 14e édition*."
"*En application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, soutenant la créativité et pour encourager les créatifs à travers l'organisation de telles manifestations, nous confirmons notre grand souci de valoriser les efforts destinés à servir le théâtre en Algérie*", a affirmé la ministre.
"*Dans le secteur de la culture et des arts et conformément à des visions sérieuses et des objectifs spécifiques, nous œuvrons à catalyser toutes les énergies et offrir aux dramaturges l'atmosphère la plus appropriée pour fournir l'effort et relever davantage de défis*", a-t-elle déclaré.
"*L'édition de 2024 de ce festival intervient à un moment où nous commémorons la naissance d'un artiste de la trempe des grands qu'est Abdelkader Alloula qui a beaucoup donné au théâtre algérien et à travers lui nous exprimons notre fierté de notre théâtre et de ceux qui nous ont quitté laissant une grande empreinte et ceux encore en vie à poursuivre ce parcours*", a-t-elle ajouté.
Soraya Mouloudji a qualifié le festival de Sidi Bel-Abbès de "*valeur ajoutée et acquis portant des germes d'illustration à travers un riche programme, surtout que cette 14e édition se tient en hommage à un grand critique dramaturge qu'est le professeur et critique théâtral Kamel Mustapha Bendimerad, un maître des dramaturges et des critiques*".
La cérémonie d'ouverture de cette édition, organisée exceptionnellement à Oran parce que le Théâtre régional de Sidi Bel-Abbès fait l'objet d'une opération d'aménagement, a été marquée par la présentation de spectacles du théâtre de rue signés par la coopérative du théâtre "Ed-Dik" et la troupe "El Halqa" de Sidi Bel-Abbès et un autre en genre de Halqa animé par les artistes Nibal Abdelkader, Abbès Sedjraoui et Amine Missoum.

GHARDAÏA

Achoura, une aubaine pour perpétuer les traditions ancestrales

La fête de Achoura (10 moharrem) constitue une aubaine pour les habitants du M'Zab (Ghardaïa) pour revivifier les traditions ancestrales enracinées dans le patrimoine sociétal de la région.

Pour de nombreuses familles des Ksour du M'Zab, cette fête récurrente revêt une signification spirituelle et culturelle indéniable qui fait perpétuer des traditions à la fois historiques et d'une grande portée sociale tel le nettoiement des sites mortuaires (cimetières) de la région.
Cette action sociale, qui s'effectue le jour de Achoura, consiste à nettoyer, enlever les détritus et autres objets envahissants et polluants, tels les sachets en plastique ainsi que le désherbage des espaces funéraires.
C'est aussi une occasion pour se recueillir sur les tombes des défunts proches et procéder au remplacement des palmes pennées que l'on place sur la tombe pour identifier le défunt.
"*La visite au cimetière est souvent accompagnée d'une distribution de dattes et de pain pour les passants, c'est une tradition qui perdure et c'est bien que la communauté garde cet aspect des traditions*", a affirmé Hadj Ahmed, un habitant de la région.
"*A chaque occasion, je me contente d'inviter mes enfants et petits-enfants pour leur inculquer cette tradition et consolider par là-même les liens familiaux et redonner vie aux traditions ancestrales*", a-t-il précisé.
De son côté, Hadj Bakir a indiqué que Achoura est "*une occasion idoine pour se tourner vers les voisins, s'enquérir de leur situation et partager avec eux les bons moments. C'est un jour de partage, d'offrande et de charité*".
"*Le tissu urbanistique des ksour de la pentapole est conçu d'une manière à réunir, côte à côte, les familles aisées et les familles nécessiteuses, ce qui permet la consécration de la culture de solidarité sociale musulmane*", a-t-il souligné.
De nombreuses familles profitent de cette journée pour s'acquitter d'une contribution matérielle, la Zakat, un des cinq piliers de l'Islam, qui consiste à assister les plus démunis.

Des plats culinaires très prisés par les habitants du M'zab au menu

Achoura est un pur moment de plaisir où deux plats culinaires très prisés par les habitants des ksour du M'Zab dénommés en tamazight "Ibaoun" et "Ouchou Tini" respectivement fèves et couscous à la sauce de dattes, sont concoctés à l'occasion de la célébration de Achoura.
Traditionnellement, "Ibaoun", ce plat du terroir incontournable pour la célébration de Achoura se prépare la veille où la ménagère trempe dans de l'eau douce de la palmeraie des fèves secs et les fait bouillir à petit feu toute la nuit. Décortiquées et assaisonnées avec du sel et de l'huile d'olive, ce plat se déguste dans la matinée. Il est également distribué aux voisins et passants par les enfants en chantant une chanson célèbre dénommée "Aba Nouh". Selon la tradition dans le M'Zab, ce plat se consomme la matinée de la veille de Achoura. Il s'échange entre famille pour, dit-t-on, consolider et cimenter les liens familiaux et la solidarité entre les habitants. Ce plat appelé Ibaoun (fève) est devenu un rituel qui fait la singularité des traditions ancestrales dans le M'Zab à l'occasion de Achoura.
Le deuxième plat qui n'est autre qu'un couscous aux légumes et à la viande de mouton séchée et salée, souvent conservée après la fête de l'Aïd El Adha et préparée dans une sauce épicée et sucrée à base de datte que seules les ménagères du M'Zab ont le secret. Pour donner à ce couscous un goût plus authentique, on l'assaisonne de beurre salé fondu aux raisins secs. Il se consomme après la rupture du jeûne de Achoura.
L'autre moment inoubliable de ce rituel est la réunion des membres de la famille élargie et éventuellement de certains voisins du quartier autour de la table du dîner pour déguster ce couscous et distribuer un mélange de confiseries, friandises et autres fruits secs tels amandes, cacahouètes et noisettes aux enfants.
Perçue comme une fête de l'enfance, la tradition veut que la veille de Achoura, les femmes mettent à leurs enfants du "khôl" (poudre d'antimoine que l'on met sur le contour des yeux afin de les mettre en valeur, il donne au regard une profondeur et une luminosité mystérieuse).
La plupart des habitants de la région observent le jeûne la veille "Tassouaa" (9 Moharrem) et le jour de Achoura conformément à la sunna.

ORAN

Convention de coopération entre l'Université Oran-2 et l'Université tunisienne de Sousse

L'Université Oran-2 Ahmed-Benahmed vient de signer une convention de jumelage avec l'Université tunisienne de Sousse portant sur la coopération dans les domaines de l'entrepreneuriat, la recherche scientifique et l'encadrement pédagogique, a-t-on appris, mardi, de cet établissement de l'enseignement supérieur.
La responsable de la cellule de communication de l'Université Oran-2, Houria Ayed a indiqué que la convention a été signée, lundi, du côté algérien par le Recteur de l'Université Oran-2, Pr. Ahmed Chaâlal, et du côté tunisien par le Pr. Lotfi Belkacem, soulignant que la convention est entrée en vigueur "*dès sa signature par les deux parties*" pour un délai de 5 ans.
La convention vise, selon la même source, à impliquer les deux établissements universitaires dans les activités pédagogiques et de recherche et à coopérer dans divers domaines en encourageant particulièrement l'esprit entrepreneurial en milieu universitaire et à échanger les expériences, surtout que l'Université Oran-2 a connu, ces cinq dernières années, un bond qualitatif dans ce domaine couronné par la soutenance d'une première thèse de doctorat à l'échelle nationale, dans le cadre de l'arrêté ministériel portant sur le mécanisme "Un diplôme-une start-up". Le document porte également sur des échanges d'étudiants doctorants entre les deux établissements, sur l'encadrement commun des thèses de doctorat, ainsi que sur la coopération dans les activités communes en dehors des méthodes d'enseignement dans les domaines académiques et scientifiques, à l'instar des sessions diplômantes, les congrès, les conférences, les projets de recherche et les publications scientifiques et académiques, a fait savoir Mme Ayed.
Par ailleurs, la convention prévoit des échanges d'étudiants des cycles master et licence et des membres du corps enseignant et de recherche, ainsi que l'accueil réciproque des enseignants, des employés de l'administration et des techniciens, dans le cadre de la mobilité visant la mise à niveau et la consolidation de la coopération bilatérale dans le cadre des projets internationaux.

UNION ALGÉRIENNE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (UAR)

La valeur à assurer des projets dans le ferroviaire dépasse les 400 milliards DA

La valeur à assurer des projets lancés récemment dans le secteur ferroviaire a dépassé les 400 milliards de dinars, a indiqué le président de l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR), Youcef Benmicia.

"*Des projets importants dans le secteur ferroviaire ont été lancés récemment. La valeur à assurer, au titre de ces projets, a dépassé les 400 milliards de dinars*", a déclaré M. Benmicia à la "*Revue de l'Assurance*" publiée par le Conseil national des assurances (CNA).

Le président de l'UAR a expliqué que ces projets impliquent l'intervention de plusieurs parties et se décomposent en plusieurs phases qui impactent la structure de la couverture assurancielle. Ces phases concernent la partie études, le transport des matériaux, équipements et autres engins et installations, ainsi que la partie travaux, proprement dite, avec l'entreposage, la construction génie-civil, ouvrages d'art, le montage et l'installation d'équipements.

"*La couverture de ce genre de projets requiert, souvent, une bonne évaluation des risques et des moyens pour effectuer un suivi et des visites sur site, pour améliorer les conditions de souscription*", souligne le premier responsable de l'association professionnelle dans le dernier numéro de la revue.

Concernant les grands projets du secteur minier, le responsable a fait savoir que la couverture de ces projets "*nécessite la mobilisation de capacités financières importantes et présente, quelquefois, un certain niveau de complexité, en cas de recours aux mécanismes de division ou de partage des risques tels que la réassurance, la coassurance ou les pools de co-réassurance*".

Dans ce contexte, M. Benmicia a indiqué que pour les assureurs nationaux qui couvrent ces projets, le recours à la réassurance, y compris internationale, est "indispensable" pour maîtriser les engagements pris, soulignant qu'"*une démarche de coassurance a été mise en place par des assureurs nationaux pour certains projets*", dans le but d'optimiser la capacité de rétention nationale, limiter le recours au marché international de la réassurance et réduisant ainsi la sortie de devises vers l'étranger.

Interrogé sur la part de l'assurance construction et des risques techniques en Algérie, le responsable a souligné que le volume annuel des primes avoisine les 10 milliards de dinars, et que la branche représente une part d'environ 7,5% du marché des assurances Dommages, dans son ensemble.

Le président de l'UAR prévoit une croissance du chiffre d'affaires de la branche assurance Construction au cours des prochaines années, à la faveur de l'accélération des investissements, notamment dans les secteurs du BTPH et du ferroviaire.

ASSURANCES

L'Algérie abritera début décembre prochain la 14e conférence annuelle d'Aman Union

L'Algérie abritera les 1, 2 et 3 décembre prochain les travaux de la 14e conférence annuelle d'Aman Union, une association regroupant les compagnies d'assureurs et réassureurs de risques commerciaux et non commerciaux des pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a annoncé, ce lundi à Alger, le P.-dg de la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (Cagex), Zouhir Laïche. M. Laïche s'exprimait en marge de la cérémonie de signature d'une convention-cadre entre la Cagex et le groupe Saidal, afin d'accompagner le groupe public dans sa stratégie de positionnement sur les marchés internationaux des produits pharmaceutiques, notamment dans les pays africains. A cette occasion, M. Laïche a affirmé que la tenue de cette conférence est une « première » pour l'Algérie qui est un membre fondateur de cette association qui regroupe 16 pays du monde arabo-musulman. *« Cette conférence revêt une importance capitale pour l'Algérie et va nous permettre de réunir toutes les grandes compagnies d'assurance du crédit à l'exportation afin d'aborder les grands enjeux du secteur dans un contexte géopolitique particulier »*, a-t-il expliqué. Fondée en 2009, Aman Union vise à promouvoir et à développer le secteur de l'assurance des risques commerciaux et non commerciaux dans les pays membres et à renforcer les relations mutuelles entre les membres. Cette association œuvre à encourager, notamment, l'échange d'informations, l'assistance technique, l'expertise et la consultation entre les membres, ainsi qu'à partager des informations sur le recouvrement de créances, des centres de formation et d'autres institutions qui contribuent au progrès du secteur de l'assurance-crédit à l'exportation.

PARTENARIA

L'avenir de la société BHI Algérie au centre d'entretiens entre les groupes Sonelgaz et Imetal

L'avenir de la société mixte algéro-coréenne BHI Algérie était au centre d'entretiens entre les groupes Sonelgaz et Imetal, actionnaires dans cette société spécialisée dans la fabrication de chaudières de récupération, d'échangeurs thermiques et d'accessoires pour centrales électriques, a indiqué un communiqué du groupe Sonelgaz. Le P.-dg du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal, a reçu, lundi au siège de la Direction générale, son homologue du groupe des Industries métallurgiques et sidérurgiques (Imetal), Adel Khemane, l'occasion pour les deux parties d'examiner l'avenir du partenariat dans le cadre de la société mixte algéro-coréenne BHI Algérie, précise la même source. Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée en présence de cadres dirigeants des deux groupes, les deux parties ont discuté des moyens d'activer ce partenariat. A cette occasion, M. Adjal a souligné que son groupe "*souhaite étendre ce partenariat à d'autres domaines selon le principe gagnant-gagnant*", ajoute le communiqué. La société mixte algéro-coréenne BHI Algérie a été créée en 2018. Imetal détient 35% de son capital, Sonelgaz 30% et B.H.I 35%. Son siège se trouve dans la wilaya de Relizane.

TRANSPORT MARITIME

Mise en service du navire Tassili II le 22 juillet

L'Entreprise nationale de Transport maritime de voyageurs (ENTMV) a annoncé mardi, dans un communiqué, la mise en service du navire Tassili II, le 22 juillet 2024, d'où des modifications dans le programme des traversées.

"*L'ENTMV informe son aimable clientèle de la mise en service du navire Tassili II le 22 juillet 2024 et ce, suite à l'achèvement des travaux de maintenance*", lit-on dans le communiqué.

Ainsi, l'ENTMV a procédé à la programmation d'une traversée supplémentaire sur la ligne Alger-Marseille, le 22 juillet à 11h00 (matin), précise le communiqué.

En outre, l'entreprise a apporté "*indépendamment de sa volonté*" des modifications sur certaines traversées, avec notamment le report de la traversée Marseille-Oran, initialement prévue le samedi 20 juillet à 17h00, au mardi 23 juillet à 11h00, et également le report de la navette reliant Oran à Sète, initialement prévue le 22 juillet à 11h00, au mercredi 25 juillet à 16h00.

Aussi, l'ENTMV a décidé de reporter la traversée Sète-Oran, prévue initialement le mardi 23 juillet à 17h00, au jeudi 25 juillet à 20h00.

BANDE DE GHAZA

57 martyrs dans cinq frappes sionistes

Le bilan de cinq attaques de l'armée d'occupation sioniste mardi et mercredi dans la bande de Ghaza, dont une contre une école de l'UNRWA, s'est aggravé à 57 martyrs, indiquent des sources médiatiques citant des responsables palestiniens.

La Défense civile de la bande de Ghaza, citée par des médias, a annoncé, mercredi, que 57 Palestiniens sont tombés en martyrs dans cinq frappes de l'armée sioniste distinctes dans le centre, le sud et le nord de la bande de Ghaza, dont une sur une école de l'UNRWA. Mohammad al-Moughaïr, un responsable de la Défense civile, a fait état tard mardi soir de 48 martyrs, revoyant en hausse le précédent bilan de 44 personnes tombées en martyr donné dans l'après-midi par le porte-parole de l'organisation, Mahmoud Bassal, qui avait qualifié des attaques de "*trois massacres survenus en moins d'une heure*".

Trois heures plus tard, vers 01h00 et 01h30 locales mercredi (22h00 et 22h30 GMT mardi), M. Bassal a rapporté deux frappes sionistes supplémentaires qui ont fait sept blessés et deux martyrs dans le centre de la bande de Ghaza. Les trois premières frappes meurtrières ont eu lieu à proximité d'une station-service d'Al-Mawasi à l'ouest de Khan Younès, sur une école administrée par l'agence de l'Onu pour les réfugiés palestiniens (Unrwa) dans le camp de réfugiés de Nousseirat, et près d'un rond-point de Beit Lahia , rappelle t-on.

Les forces d'occupation sionistes poursuivent leur agression contre la bande de Ghaza, par voie terrestre, maritime et aérienne, depuis le 7 octobre dernier, faisant 38.713 martyrs, dont une majorité de femmes et d'enfants, et 89.166 blessés, tandis que des milliers de victimes se trouvent toujours sous les décombres.

CIBLAGE DES MÉDIAS PALESTINIENS PAR L'ARMÉE SIONISTE

Une politique systématique

Le superviseur général des médias officiels en Palestine, Ahmed Assaf, a affirmé, mardi, que le ciblage des médias palestiniens par l'armée d'occupation sioniste était une politique "*systématique*", a rapporté l'agence de presse *Wafa*.

Recevant mardi au siège de l'Autorité de radiodiffusion publique à Ramallah, le consul général de France en Palestine, Nicolas Cassianides, M. Assaf a indiqué que "*malgré les obstacles auxquels les médias palestiniens officiels sont confrontés, en raison des agissements de l'armée sioniste, ces derniers suivent le rythme du développement des nouveaux médias*".

"*Nos médias officiels ont en effet lancé des dizaines de plateformes diffusant dans sept langues étrangères, dont le français, afin de porter le message du peuple palestinien dans le monde*", s'est félicité M.Assaf. Pour sa part, le consul français a exprimé sa solidarité avec les journalistes palestiniens, réitérant son intérêt à signer des accords qui reflètent la coopération médiatique entre les deux parties.

Selon le Syndicat des journalistes palestiniens, plus de 500 violations contre les journalistes palestiniens ont été commises par les forces d'occupation sioniste, depuis le début de l'année 2024.

S'exprimant lors d'un sit-in hebdomadaire tenu dans le centre culturel d'Al-Bireh, en soutien aux détenus palestiniens dans les prisons de l'occupation, le président du comité des libertés du syndicat des journalistes, Mohammed Al-Laham, a fait état de 44 journalistes tombés en martyrs au cours du premier semestre de l'année 2024.

SAHARA OCCIDENTAL

Le Maroc compte renforcer "l'attrait des groupes miniers internationaux pour cette région"

Le Maroc, qui exploite sans vergogne les ressources naturelles du Sahara occidental depuis des années, compte accélérer sa politique expansionniste à travers le renforcement de "*l'attrait des groupes miniers internationaux pour cette région*" afin de légitimer et consolider l'occupation militaire de ce territoire.

Signe de l'intensification de cette politique de pillage en règle des ressources du Sahara occidental, l'Office national marocain des hydrocarbures et des mines (Onhym), piloté par Amina Benkhadra, a été chargé, dernièrement, d'octroyer les permis miniers au Sahara Occidental. Auparavant, ces permis étaient gérés par la Direction des mines au ministère de la Transition énergétique et du développement durable au Maroc, dirigé par Leïla Benali. L'implication de l'Ohnym a pour objectif de "*renforcer l'attrait des groupes miniers internationaux pour cette région*", explique un média français, affirmant que les services de Amina Benkhadra souhaitent "*multiplier les coentreprises avec des juniors d'exploration minières, afin de mutualiser les risques*".

L'appropriation du Sahara occidental par le Maroc avec l'exploitation de ses ressources naturelles ne date pas d'hier. Durant de longues années, l'occupant marocain exploite illégalement les richesses du territoire contribuant, ainsi, à prolonger le conflit et les souffrances du peuple sahraoui. L'exemple du phosphate est emblématique. En 1947, les Espagnols découvrent un gisement qu'ils baptisent Phosboucraa, où le minerai est d'extraction facile, pratiquement à ciel ouvert. Depuis le départ des Espagnols, le minerai de Boucraa est exploité puis commercialisé à travers le monde par l'Office chérifien du phosphate (OCP) dont le roi Mohamed VI est actionnaire.

Pourtant, le Sahara occidental est inscrit sur la liste de l'Onu des territoires non autonomes dès1963. Autrement dit, le Maroc n'est pas souverain sur le Sahara occidental. Il n'en est pas non plus la puissance administrante, puisque l'Espagne conserve ce statut depuis 1965. Le Maroc est donc la puissance occupante, administrant la population et exploitant illégalement les ressources de ce territoire.

Ses efforts sont soutenus par un bon nombre d'entreprises internationales qui tirent profit du conflit. Ces entreprises actives au Sahara Occidental créent des emplois pour les colons marocains présents illégalement, à la fois par des investissements directs et par les exportations des produits vers des pays étrangers, en violation des Conventions de Genève. Le Gouvernement norvégien a, d'ailleurs, qualifié l'exploration pétrolière du Maroc au Sahara Occidental de "*violation particulièrement grave des normes éthiques fondamentales*", estimant que "*cela peut renforcer les revendications de souveraineté du Maroc et contribuer ainsi à saboter le processus de paix de l'Onu*".

Pis encore, il y a quelques années, une fuite du ministère marocain des Affaires étrangères montre de quelle façon le Maroc utilise les ressources naturelles du Sahara Occidental pour entraîner d'autres pays dans sa propre occupation illégale du Sahara Occidental à travers l'implication d'entreprises étrangères dans le pillage. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le rapporteur de l'Onu sur le droit à l'alimentation ont tous deux souligné que les Sahraouis étaient touchés par la pauvreté et ne récoltaient en rien les bénéfices des investissements considérables réalisés sur leurs propres terres.

En 2016, le Comité des droits de l'Homme des Nations unies a souligné la nécessité d'obtenir le "*consentement préalable, libre et éclairé du peuple sahraoui à la réalisation de projets de développement et d'opérations d'extraction (de ressources)*", après avoir examiné la copie du Maroc au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Par ailleurs, le Maroc qui profite de l'exploitation du Sahara occidental qu'il maintient sous occupation, ne gère pas les ressources du territoire de manière durable. Une analyse indépendante de 2011 commandée par l'UE, a démontré l'épuisement quasi total des stocks de poissons au large du Sahara Occidental.

Un autre rapport d'évaluation de 2017 de l'UE sur l'accord de pêche UE-Maroc a révélé qu'à l'exception des sardines, toutes les espèces pélagiques au large des côtes du Sahara Occidental - étaient sur-exploitées, à la suite d'années de pêche intense par les flottes locales, européennes et autres étrangers.

La situation n'est guère meilleure dans d'autres secteurs. L'agriculture dans le désert n'est pas une entreprise durable.

"*Les réserves d'eau souterraines dans la zone autour de Dakhla, qui devraient être utilisées au profit des personnes qui y vivent, sont en voie d'épuisement du fait de l'agro-industrie*", avait alerté l'Observatoire Western Sahara resource watch (WSRW).

Selon cet observatoire, les travailleurs du phosphate, au Sahara Occidental se sont plaints du risque sanitaire auquel ils sont exposés. Mais l'OCP nie que les sous-produits toxiques de l'industrie du phosphate causent des maladies et la mort, et ont des effets désastreux sur l'environnement.

Belkadi et Triki porte-drapeaux de l'Algérie aux JO 2024

La judokate algérienne Amina Belkadi et Yasser Mohamed Tahar Triki, spécialiste du triple saut, seront les porte-drapeaux de l'Algérie lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques 2024 de Paris, selon le Comité olympique et sportif algérien (COA) dans un communiqué publié mercredi.

Une conférence de presse sur la participation algérienne aux Jeux Olympiques de Paris (JO 2024) (du 26 juillet au 11 août) sera tenue par le Chef de la délégation, Kheireddine Barbari, ce mercredi à 10h00 au siège du Comité Olympique et Sportif Algérien (COA) à Ben Aknoun, Alger.
Tous les aspects liés à la participation des athlètes algériens seront abordés lors de cette conférence, incluant l'hébergement, le programme des entraînements et les dates d'entrée en lice des athlètes algériens. Une délégation du COA, présidée par le chef de mission, Kheireddine Barbari, se rendra à Paris le jeudi 18 juillet pour préparer l'arrivée des athlètes algériens au village olympique.
Le premier contingent de la délégation, composé d'un athlète de la voile et de trois athlètes de tir sportif, arrivera à Paris le samedi 20 juillet. Ils seront suivis par les lutteurs, au nombre de huit, dont le départ est programmé pour le jeudi 1er août.
Les autres athlètes algériens qualifiés pour les JO 2024, actuellement en stage à l'étranger, rejoindront directement le village olympique à Paris.
En tout, l'Algérie participera aux JO 2024 avec 46 athlètes répartis dans 15 disciplines sportives.

Corentin Martins nouvel entraineur du CRB

Corentin Martins va succéder au Brésilien Marcos Paqueta à la barre technique du CR Belouizdad, a t-on annoncé ce mardi dans un communiqué du club. Corentin Martins a tout conclu avec le président du CRB, Mehdi Rabhi. Il est attendu ce week-end pour parapher un contrat d'une année et commencer son travail. Il serait assisté par un entraîneur local qui pourrait être Fouad Bouali, l'ex-coach de la JS Saoura.

Reconquérir le titre de champion d'Algérie

Martins n'est pas un inconnu en Algérie puisqu'il a déjà entraîné le Paradou AC la saison dernière qu'il a quitté après un désaccord avec les frères Zetchi malgré un bilan de 9 victoires, 8 nuls et 5 défaites. Avant de débarquer en Algérie, Martins avait également dirigé la sélection mauritanienne pendant sept ans (de 2014 à 2021). Sous sa houlette, les Mourabitounes ont connu une ascension fulgurante, se qualifiant pour la première fois de leur histoire à la CAN en 2019 puis en assurant leur présence à celle de 2022. Connu pour sa rigueur tactique et sa philosophie de jeu basée sur la possession de balle, l'ancien coéquipier de Moussa Saïb et Abdelhafid Tasfaout à l'AJ Auxerre aura pour objectif de reconquérir le titre de champion d'Algérie, remporté la saison dernière par le MCA et de briller sur la scène continentale.

M'Bolhi exige la totalité de ses indemnités

Côté effectif, le club de la capitale n'a enregistré jusque la qu'une seule recrue depuis l'ouverture du mercato estival en s'attachant les services du milieu de terrain de l'ES Mostaganem, Oussama Daïbeche. Considéré comme la révélation de la saison écoulée en Ligue 2 amateur, en contribuant à l'accession de l'ESM en Ligue 1 Mobilis, le joueur de 25 ans s'est engagé pour une durée de deux saisons avec le CRB.
D'autres nouveaux joueurs sont attendus dans les prochains jours chez le vice-champion d'Algérie mais encore faut-il que la direction du club arrive a régler le problème des libérés qui ne veulent guère partir, car toujours sous contrat. C'est le cas notamment, de l'ancien portier des Verts, Raïs Ouahab M'Bolhi qui exige la totalité de ses indemnités pour résilier le contrat qui le lie à l'équipe jusqu'en juin 2025.

PUBLICITÉ

ولاية البويـــرة

مديرية التقنين و الشؤون العامة

مصلحة التنظيم العام

قرار رقم 1580 المؤرخ في 04 جويلية 2024 يتضمن فتح تحقيق عمومي

حول عملية إشهار مذكرة التأثير على البيئة الخاصة بمشروع

Unité de fabrication d'emballage en plastique

لفائدة الشركة ذ م م : SARL FABRI PLASTO

بالمكان المسمى بصلة ، بلدية أث منصور

إن والي ولاية البويرة ، و باقتراح من السيد مدير التقنين و الشؤون العامة ، يقـــــرر :

المادة الأولى : يعلن عن فتح تحقيق عمومي حول عملية إشهار دراسة التأثير على البيئة الخاصة بمشروع : Unité de fabrication d'emballage en plastique

لفائدة الشركة ذ م م : SARL FABRI PLASTO بالمكان المسمى بصلة بلدية أث منصور .

المادة 02: يعين السيد عالم حميد رئيس محقق رئيسي لقمع الغش بمديرية التجارة محافظا محققا ، وفي حالة تعذر ذلك يستخلف بالسيد زنوش سفيان طبيب بيطري بمديرية المصالح الفلاحية .

المادة 03 : يعلق هذا القرار بمقر البلدية المعنية و أماكن موقع المشروع لمدة خمسة عشر (15) يوما طبقا للقواعد المعمول بها و ينشر في جريدتين يوميتين وطنيتين على نفقة صاحب المشروع .

المادة 04 : يجري التحقيق بمقر بلدية أث منصور لمدة خمسة عشر يوما (15) ابتداء من تاريخ تعليق قرار فتح التحقيق العمومي بمقر البلدية .

المادة 05: يفتح خلال مدة التحقيق على مستوى البلدية سجل مرقم ومؤشر تسجل فيه ملاحظات واقتراحات المواطنين الموافقين أو الرافضين حول إنجاز هذا المشروع كل يوم حسب مواقيت العمل المعمول بها ما عدا يومي الجمعة والسبت وأيام العطل .

المادة 06 : بعد انتهاء المدة المحددة المذكورة في المادة الرابعة (04) أعلاه ، يرسل المحافظ المحقق ملف التحقيق وسجل الإستقصاء العمومي إلى السيد الوالي مديرية التقنين و الشؤون العامة مبديا برأيه النهائي حول المشروع .

المادة 07 : يكلف السيد الأمين العام للولاية ، السيدة مديرة المصالح الفلاحية ، والسادة مدير التقنين و الشؤون العامة ، مدير التجارة ، مدير البيئة ، رئيس دائرة امشدالة ، رئيس المجلس الشعبي لبلدية أث منصور والمحافظين المحققين كل فيما يخصه بتنفيذ ما جاء في هذا القرار ، الذي ينشر ضمن مجموعة العقود الإدارية للولاية .

الـــوالـــي

Midi Libre n° 5059 - Jeudi 18 juillet 2024 - 20/2024

FANTÔMAS

20h25 TMC

Dans les années soixante, les aventures rocambolesques d'un énigmatique et insaisissable criminel, qui terrorise la France au nez et à la barbe des policiers.

BOAT STORY

20h10 CANAL+

Encore sous le choc de ce qu'ils viennent de vivre, Janet et Samuel ont la vie sauve, Guy ayant décidé de les laisser partir. Dos au mur, ils kidnappent Pat pour avoir un moyen de pression sur le Tailleur. De son côté, l'agent Ben Tooh suit de très près la piste du tandem mais, plus il avance dans son enquête, plus il met sa vie en danger...

FORT BOYARD

20h10 2

Le Père Fourras a décidé d'ouvrir une cellule interdite baptisée "Haute sécurité", qui réserve bien des surprises. Pour l'occasion, Olivier Minne est entouré d'un groupe hétéroclite de candidats, constitué de Jo-Wilfried Tsonga, Julien Liebermann, Roman Doduik, Laurent Maistret, Erika Moulet et Manon Theodet, qui jouent pour l'association Attrap' La Balle.

LE MEILLEUR D'ENTRE NOUS

20h10 3

2022, dans le village de Bessans. Abel Guérin, brillant biathlète admiré de tous, est retrouvé mort sur le pas de tir d'entraînement, abattu d'une balle de carabine en pleine tête. Sa famille, sa petite amie Manon et son entourage, tout comme son entraineur Jean, sont sous le choc. Awa Sissako, jeune capitaine opérant dans la métropole voisine, est dépêchée sur l'affaire pour épauler le lieutenant Salvi, de la gendarmerie locale. Ensemble, ils découvrent que derrière le sportif admiré de tous, se dissimulait un être complexe. Très vite Awa comprend que l'entourage d'Abel, en surface très coopératif, cache bien des choses.

LA SELECTION DE MIDI LIBRE

LA FOLLE AVENTURE DES DURRELL

19h55 arte

Louisa prend enfin du temps pour elle, mais la vie se charge de lui remettre ses enfants entre les pattes. Larry, en cours d'écriture de son troisième roman, se casse une jambe en trébuchant sur le chien de Gerry. Leslie passe du bon temps en compagnie de plusieurs jeunes femmes. Gerry veut à tout prix amener de nouveaux animaux à la villa. Theo se procure du matériel de radiologie et Margo y trouve une vocation. Tante Hermione annonce son arrivée avec l'intention de ne plus repartir. L'immixtion permanente de la famille dans la vie amoureuse de Leslie provoque une catastrophe...

DES TRAINS PAS COMME LES AUTRES

20h05 5

Philippe Gougler part pour un voyage en Slovénie, petit pays d'Europe coincé entre mer et montagne. Et quoi de mieux que le train pour découvrir ce pays méconnu ? Pour commencer, il monte à bord d'un petit train de la mine qui va le faire plonger sous les montagnes pour découvrir des tunnels engloutis. Il y a aussi les trains du quotidien, et ceux, plus insolites, qui gravissent les montagnes avec à leur bord, des voitures ainsi que des autotrains qui circulent sur des voies ferrées datant de l'époque austro-hongroise.

ARNAQUES !

20h10 M6

S'il y a un domaine où les escrocs sévissent, c'est le logement. En Normandie, une quinzaine de personnes a été arnaquée par une entrepreneuse. Natacha et Vincent se sont fait avoir par le vendeur de leur maison. Myriam et Anthony, eux aussi, auraient été victimes d'un mensonge de leur propriétaire.

RÉMI SANS FAMILLE

20h05 Chérie 25

Dans la France du 19e siècle, Vitalis, un vieux saltimbanque itinérant, recueille Rémi, un orphelin rejeté par sa famille d'adoption, auquel il transmet l'art du spectacle vivant et bien plus encore.

MIDI Libre
Quotidien national d'information

Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef:
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA **Diffusion :** Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1er- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
N° 5059 | Jeudi 18 juillet 2024

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	03:50
Dohr	12:54
Asr	16:43
Maghreb	20:03
Icha	21:44

EN UNE SEMAINE

16 ÉLÉMENTS DE SOUTIEN AUX GROUPES TERRORISTES INTERCEPTÉS PAR L'ANP

16 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été interceptés par des détachements de l'ANP lors d'opérations distinctes à travers le territoire national, durant la période du 10 au 16 juillet.
Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP « *ont intercepté 16 éléments de soutien aux groupes terroristes lors d'opérations distinctes à travers le territoire national* », a indiqué hier un bilan opérationnel de l'Armée nationale populaire.

Saisie de 5 quintaux et 96 kilogrammes de kif traité

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, « *et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 57 narcotrafiquants et ont mis en échec des tentatives d'introduction de 5 quintaux et 96 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 21,6 kilogrammes de cocaïne et 449.727 comprimés psychotropes ont été saisis* », précise le bilan. A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, des détachements de l'ANP « *ont arrêté 24 individus et saisi 26 véhicules, 93 groupes électrogènes, 57 marteaux-piqueurs, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres, d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite* ».

433 immigrants clandestins arrêtés

« *11 autres individus ont été interceptés et 1 pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, 4 fusils de chasse, 2 pistolets automatiques, 10.874 litres de carburants, 59 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et à la spéculation et 104 quintaux de tabacs ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national* », a t-on ajouté.
Par ailleurs, les Garde-côtes « ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine de 399 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 433 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national », conclut le communiqué de l'ANP.

CONFECTION DE FAUX BILLETS DE FOOTBALL

3 individus arrêtés

«*Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont arrêté 3 individus impliqués dans la confection de faux billets pour le match final de la Coupe d'Algérie, disputé le 5 juillet entre le CR Belouizdad et le MC Alger*», selon un communiqué publié hier.
Le communiqué précise que les services de la Sûreté d'Alger, représentés par la 4e circonscription de la police judiciaire de Bouchaoui, ont démantelé un réseau criminel composé de trois individus spécialisés dans la fabrication de faux billets pour les matchs de football.
L'intervention a été déclenchée par des informations faisant état d'activités suspectes de vente de faux billets pour le match final sur les réseaux sociaux. Les inspecteurs de la brigade criminelle ont ainsi réussi à identifier et à arrêter les suspects.
«*Lors des perquisitions effectuées aux domiciles des suspects, les autorités ont saisi 81 faux billets, neuf badges d'accès, des équipements utilisés pour la falsification, ainsi qu'une somme d'argent de 54 900 DA. Les suspects ont été déférés devant le Parquet compétent*», conclut le communiqué.

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DÉBAT PUBLIC SUR LE MOYEN-ORIENT ET LA QUESTION PALESTINIENNE

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a tenu son débat public trimestriel hier sur "*La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne*."
La Russie, qui a assuré la présidence tournante du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, a choisi d'organiser cette réunion sous la forme d'un événement de signature au niveau ministériel.
Le chef de cabinet du secrétaire général, Earle Courtenay Rattray, a prononcé un discours au nom du secrétaire général Antonio Guterres, lors de cette réunion qui a été présidée par le ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov.
M. Rattray a fait le point sur la situation humanitaire désastreuse à Ghaza, où un risque élevé de famine persiste selon un récent rapport de classification intégrée de la phase de sécurité alimentaire (IPC). Il a mis l'accent sur les défis auxquels l'ONU est confrontée pour répondre aux besoins humanitaires des Palestiniens dans l'enclave palestinienne. Aussi, certains membres du Conseil ont évoqué les récentes attaques ayant fait une centaine de martyrs et de blessés dont la moitié étaient des femmes et des enfants à Al Mawasi de Khan Younes, un quartier pourtant désigné comme "zone humanitaire", selon les chiffres fournis par des responsables palestiniens. Le coordinateur humanitaire adjoint et directeur des affaires de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Ghaza, Scott Anderson, a révélé qu'il avait "assisté à certaines des scènes les plus horribles" *qu'il ait vues au cours des neuf mois passés dans l'enclave, notamment "des bambins doublement amputés, des enfants paralysés et incapables de recevoir un traitement, et d'autres séparés de leurs parents*." Dans le même sillage, le Bureau des droits de l'homme des Nations unies dans le territoire palestinien occupé a déclaré que l'utilisation par les forces sionistes "*d'armes à large rayon d'action dans des zones densément peuplées, malgré les preuves accablantes que ces moyens et méthodes ont causé des dommages disproportionnés aux civils et à l'infrastructure civile, suggère une violation délibérée des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution*" du droit international humanitaire (DIH).
Certains membres ont fait référence aux récents ordres d'évacuation de Ghaza, émis par l'occupation pour pousser les Palestiniens au déplacement forcé, et réitérer leurs demandes de cessez-le-feu. Ils ont également fait le point sur la situation en Cisjordanie occupée et évoquer les récentes décisions prises par l'occupation pour faire progresser la colonisation, notamment en déclarant 12,7 kilomètres carrés de terres à la faveur des plans expansionnistes.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

45 morts en une semaine

«*45 morts et 1778 autres ont été blessées suite à 1470 accidents de la circulation enregistré durant la période du 7 au 13 juillet à travers le pays*», a indiqué hier le bilan de la Protection civile .
La wilaya de Skikda a enregistré le bilan le plus lourd avec 4 morts et 51 blessés suite à 32 accidents. En outre, la Protection civile a dû intervenir pour éteindre 1893 incendies urbains, industriels et autres, avec un nombre important d'incendies à Alger (200) et Constantine (113). Par ailleurs, 5744 interventions diverses ont été effectuées, permettant de sauver 390 personnes en situation de danger et de réaliser 5147 opérations d'assistance.

INCENDIE DE LA FORÊT EL HAMMAM À BÉJAÏA

Deux suspects arrêtés

Les éléments de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Béjaïa ont arrêté deux suspects dans l'affaire de l'incendie de la forêt d'El Hammam dans la wilaya de Béjaïa. Un communiqué des mêmes services explique que leurs éléments ont ouvert une enquête sur cette affaire, qui a abouti à l'arrestation de deux suspects âgés de 60 et 76 ans. Les deux prévenus sont inculpés du délit de destruction intentionnelle des biens appartenant à autrui, par le feu.